

Voici un autre aspect de la question. Le dernier alinéa de la lettre que j'ai citée se termine par les mots qui suivent :

Ai-je besoin d'ajouter que n'importe quel règlement qui pourrait être effectué serait soumis à l'assentiment du parlement fédéral.

Mon très honorable ami a donné à entendre que le Gouvernement était disposé à remettre aux provinces de l'Ouest l'administration de leurs ressources naturelles et à dénier, sous l'empire de cet arrangement, aux autres provinces du Canada, les droits qu'elles pourraient faire valoir. Cependant, les extraits que j'ai cités établissent hors de tout doute que la proposition du Gouvernement protège les droits de toutes les provinces confédérées quant aux réclamations qu'elles pourraient faire valoir contre les provinces de l'Ouest au règlement de comptes qui accompagnera la remise de leurs ressources naturelles.

Le très hon. M. MEIGHEN : J'ai peut-être mal compris le sens de la lettre. Mon honorable ami veut-il dire que la sentence arbitrale basée sur un règlement de comptes que rendra la commission sera soumise ensuite à l'assentiment du Parlement ?

L'hon. MACKENZIE KING : Il n'est pas nécessaire que ce soit une commission. Nous avons offert aux provinces de l'Ouest de conférer avec leurs représentants. Le Gouvernement est disposé à discuter avec eux le projet de remettre aux autorités provinciales l'administration des ressources naturelles des provinces. Il sera peut-être nécessaire de faire strictement le compte de toutes les sommes dues au Dominion par les provinces. La nécessité de recourir aux services d'autres personnes que les experts comptables à cette fin dépendra en grande partie de l'attitude qu'adopteront les provinces du Nord-Ouest. Quelle que soit la ligne de conduite qu'il faudra adopter—et il s'agit d'une affaire de négociation—pour en arriver à des conclusions définitives quant à un règlement juste et équitable elle devra comporter la condition que l'arrangement conclu sera soumis à l'approbation du Parlement. Cela revient donc à dire que chaque province aura par la bouche de ses représentants ici le droit de dire si oui ou non le règlement effectué est juste et raisonnable et dans l'intérêt de toutes les provinces confédérées.

Le très hon. M. MEIGHEN : Qu'entendez-vous en disant que la sentence arbitrale liera toutes les parties ?

L'hon. MACKENZIE KING : Si mon très honorable ami et moi-même avions un différend à régler et que nous décidions de le soumettre à l'arbitrage d'une tierce partie, sous la condition que la décision sera acceptée par les représentants du peuple, vous auriez là le plan que je propose.

Le très hon. M. MEIGHEN : Il n'y a là rien de définitif, ou le mot définitif n'a aucune signification.

L'hon. MACKENZIE KING : Mon très honorable ami et son gouvernement n'ont jamais pu faire mieux. S'il existe la moindre possibilité de donner une solution à ce problème—et il s'agit d'une question qui devrait être réglée aussitôt et aussi bien que possible—le mode proposé est assurément le plus efficace.

Mon très honorable ami a touché à la question des traités. Il a parlé d'une façon plutôt cavalière des remarques de l'honorable député qui a proposé l'adresse quand notre collègue de Winnipeg-Nord a commenté le passage du discours du trône déclarant que tous les traités devront être soumis à la ratification des Chambres. Mon très honorable ami a demandé qu'on lui dise quand les gouvernements précédents ont négligé de soumettre des traités à la ratification du Parlement. Les traités visés dans le discours du trône sont les conventions adoptées à la conférence de Washington pour la limitation des armements. Je ne sais si notre très honorable ami visait les questions discutées à cette conférence lorsqu'il a prétendu que son attitude avait été dénaturée au cours de la dernière campagne électorale; mais je crois pouvoir affirmer en ce moment que s'il avait été laissé à la discrétion de mon très honorable ami de décider du mode de règlement de cette question, il est fort possible que le Canada n'aurait pas eu de représentant à cette conférence.

Voici ce que disait le très honorable premier ministre de la Grande-Bretagne peu après que mon très honorable ami fut revenu de la conférence des premiers ministres :

Pour ce qui est des Dominions et de l'Inde, il fut décidé à la récente Conférence impériale, que le gouvernement de Sa Majesté représenterait tout l'Empire à Washington.

Voilà où en resta la question du traité à la Conférence impériale à laquelle mon très honorable ami a assisté.

Le très hon. M. MEIGHEN : Avez-vous lu toute la déclaration? Je ne pense pas qu'elle ait été faite sous cette forme sans